**Stratégie des mobilités cyclables en Haute-Garonne** Photo VV

**Se déplacer autrement en Haute-Garonne**

Chère Grenadaine, Cher Grenadain,

Pour répondre aux défis des enjeux climatiques et limiter la pollution de l’air, le Conseil départemental développe les mobilités douces. La crise sanitaire bouscule les manières de se déplacer, provoquant un mouvement de fond en faveur du vélo. Cet engouement conforte les politiques publiques qui émanent directement des concertations citoyennes que nous avons organisées afin d’ajuster nos décisions au plus près des attentes des habitants.

Ainsi, d’ici 2025, 53 millions d’euros auront été consacrés à la réalisation de **7 réseaux express vélo (42 km) destinés à assurer la liaison quotidienne domicile-travail, rapide et sécurisée**. Des études de faisabilité sur des secteurs complémentaires ont démarré. **Lors de la réalisation de nouveaux projets de routes départementales seront étudiées les possibilités de développer les aménagements cyclables et de favoriser l’intermodalité.**

**Le plan d’aménagement des aires de covoiturage** fait partie de cette stratégie avec la multiplication de ces aires sur tout le territoire départemental afin de permettre aux usagers d’optimiser leurs déplacements quotidiens. L’objectif est de déployer **des équipements sécurisés et accessibles en priorisant le multimodal, près d’une gare, d’une autoroute ou d’une ligne de bus.**

Dans le même temps, **200 km de réseau cyclable touristique et de loisirs auront été consolidés** en apportant un appui technique aux communes et aux intercommunalités pour intensifier le maillage et la continuité des parcours, **tout en développant les services** (toilettes, zones de réparation, stationnements sécurisés…). Nous soutenons des **actions pédagogiques en faveur de la culture et de la pratique du vélo**, car la transition écologique ne peut se faire sans l’engagement des collectivités.

Dans le cadre de son schéma directeur des itinéraires cyclables initié en 1997, **le Conseil départemental est maître d’ouvrage des itinéraires du canal des deux mers à vélo** et la Rigole de la plaine, Transgarona (de Toulouse aux sources de la Garonne), la véloroute et la voie verte du piémont pyrénéen ou encore le parcours cyclable de la vallée de l’Arise. Le parcours cyclable de la vallée du Tarn, entre Villemur et la Magdelaine a été financé par le Conseil départemental.

Enfin, le Conseil départemental a adopté un **plan de 41 mesures destiné à lutter contre le réchauffement climatique et préserver les ressources naturelles**. La deuxième phase de ce plan, qui couvre la période 2020 à 2024, renforce les actions permettant la transition vers une société plus respectueuse de la qualité de vie et de l’environnement.

Bien cordialement.

Véronique Volto

Vice-Présidente du Conseil départemental de la Haute-Garonne

Conseillère départementale du canton de Léguevin

Permanence sur rdv au **05.34.33.32.08**

Mail : **veronique.volto@elus.cd31.fr**

Facebook – Linkedin - Carte